

<https://www.pressegauche.org/La-CSN-Construction-demande-la-reconnaissance-du-metier-de-cheminot-dans-la-Loi>



**La CSN-Construction demande
la reconnaissance du métier
de cheminot dans la Loi R-20
sur l'industrie de la
construction**

Date de mise en ligne : vendredi 18 octobre 2019



- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 18 oct. 2019 - En prévision du Sommet national sur le transport ferroviaire qui se déroulera le 9 décembre prochain à Drummondville, la CSN-Construction a déposé auprès du Ministère du Transport du Québec un mémoire dans lequel elle réclame au gouvernement la reconnaissance concrète du métier de cheminot.

« La construction d'un réseau construit dans les règles de l'art nécessite l'apport de milliers de travailleuses et de travailleurs aguerris, souligne le président de la CSN-Construction, Pierre Brassard. Ceux-ci sont spécialisés dans la construction d'un réseau sécuritaire, performant et efficace, avec une faible empreinte environnementale. Leur expertise entraîne une économie de coûts importante à différents niveaux et à ce titre, il est important qu'ils soient reconnus dans la Loi R-20 encadrant l'industrie de la construction. »

De fait, en plus de favoriser le développement économique par la création d'emplois de qualité, un transport accru des marchandises et des personnes via le réseau des chemins de fer entraînera la réduction des frais gouvernementaux relatifs à la détérioration et à la sécurité du réseau routier. « Plus l'utilisation du réseau ferroviaire québécois sera efficace et fluide, moins la dépense en infrastructures sera lourde à assumer pour les Québécoises et les Québécois », souligne le vice-président de la CSN-Construction, Jean-Luc Deveaux.

L'industrie ferroviaire doit par ailleurs offrir de nouveaux services intermodaux qui peuvent concurrencer l'usage des routes, estime aussi la CSN-Construction. Les trains procurent un avantage important aux entreprises en ce qui a trait aux frais de transport et en ce sens, ils leur permettent d'être plus compétitives. « La construction de gares de triage plus près des communautés, quelle que soit la région, va favoriser un camionnage local plus léger et plus efficace en milieu rural et urbain », poursuit le vice-président génie civil et voirie de la CSN-Construction, Jean-Luc Deveaux.

Bien sûr, le mémoire de la CSN-Construction ne saurait faire l'impasse sur l'énorme apport du transport ferroviaire en matière d'environnement. En outre, la CSN-Construction invite le gouvernement à donner suite à sa demande. « Sans reconnaissance professionnelle des travailleurs et travailleuses des compagnies de chemin de fer, les coûts seront exorbitants pour les donneurs d'ouvrage », conclut Pierre Brassard.